

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· **Nom du produit:** **MOTO CLEAN PLUS**

· **UFI:** Q25J-7EFD-500H-XQYN

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Voir les détails des scénarios d'exposition en annexe.

Selon la fiche d'information générique sur l'exposition aux détergents, AISE, NVZ (2014)

Utilisation professionnelle des agents de nettoyage

Utilisation industrielle des agents de nettoyage

Utilisation privée d'agents de nettoyage

· **Emploi de la substance / de la préparation**

Uniquement pour manipulation adéquate.

Produit de nettoyage

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· **Producteur/fournisseur:**

MOTOREX AG

Bern-Zürich-Strasse 31, Postfach

CH-4901 Langenthal

Tel. +41 (0)62 919 75 75

www.motorex.com

· **Représentatif unique en UE:**

MOTOREX GmbH, Industrie Schmiertechnik, Bismarckstrasse 28, D-69198 Schriesheim

· **Service chargé des renseignements:** msds@motorex.com

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence ORFILA (FRANCE): + 33 1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

· **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· **Pictogrammes de danger**



GHS07

· **Mention d'avertissement** Attention

· **Mentions de danger**

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

· **Conseils de prudence**

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

P264 Se laver soigneusement après manipulation.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 14.03.2023

Révision: 14.03.2023

Numéro de version 1.2 (remplace la version 1.1)

Nom du produit: MOTO CLEAN PLUS

- (suite de la page 1)
- P280 Porter un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
- **Indications complémentaires:**
Contient des produits biocides: 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one
 - **2.3 Autres dangers**
 - **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
 - **PBT:** Non applicable.
 - **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Mélanges**
- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:

CAS: 7320-34-5 EINECS: 230-785-7 Reg.nr.: 01-2119489369-18	pyrophosphate de tétrapotassium Eye Irrit. 2, H319	≥2,5-≤7,5%
CAS: 120313-48-6 Numéro CE: 639-733-1 Reg.nr.: 02-2119548508-30	Alcools, C12-15-ramifiés / linéaires, EO / PO Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	1-2,5%
CAS: 68411-30-3 EINECS: 270-115-0 Reg.nr.: 01-2119489428-22	Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium Eye Dam. 1, H318; Skin Irrit. 2, H315; Aquatic Chronic 3, H412	≥1-<2,5%
	anionische Tenside Eye Irrit. 2, H319	≥0,25-≤2,5%
CAS: 26183-52-8 NLP: 500-046-6	Décan-1-ol, éthoxylé Eye Irrit. 2, H319	0,25-1%
CAS: 2634-33-5 EINECS: 220-120-9 Numéro index: 613-088-00-6	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one Eye Dam. 1, H318; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 2, H411; Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317 Limite de concentration spécifique: Skin Sens. 1; H317: C ≥ 0,05 %	≥0-<0,05%

Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu

phosphates, agents de surface non ioniques, agents de surface anioniques, agents conservateurs (BENZISOTHIAZOLINONE)	<5%
--	-----

Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des mesures de premiers secours**
- **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **Après contact avec la peau:** Enlever les résidus au savon et à l'eau.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **Après ingestion:** Si les troubles persistent, consulter un médecin.

(suite page 3)

Nom du produit: MOTO CLEAN PLUS

(suite de la page 2)

- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Pas nécessaire.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Température de stockage recommandée (deg.C): 5-50°C
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- **Classe de stockage:** 12
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 14.03.2023

Révision: 14.03.2023

Numéro de version 1.2 (remplace la version 1.1)

Nom du produit: MOTO CLEAN PLUS

(suite de la page 3)

· DNEL**68411-30-3 Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium**

Oral	DNEL/general population/Systemic effects/Long-term	0,425 mg/kg/24h (consommateur)
Dermique	DNEL / Workers / Systemic effects / Long-term	85 mg/kg/24h (ouvrier)
	DNEL/general population/Systemic effects/Long-term	42,5 mg/kg/24h (consommateur)
Inhalatoire	DNEL / Workers / Systemic effects / Long-term	6 mg/m3 (ouvrier)
	DNEL / Workers / Local Effects / Long-term	6 mg/m3 (ouvrier)
	DNEL/general population/Systemic effects/Long-term	1,5 mg/m3 (consommateur)
	DNEL/general population/Local effects/Long-term	1,5 mg/m3 (consommateur)

26183-52-8 Décane-1-ol, éthoxylé

Oral	DNEL/general population/Systemic effects/Long-term	25 mg/kg/24h (consommateur)
Dermique	DNEL / Workers / Systemic effects / Long-term	2.080 mg/kg/24h (ouvrier)
	DNEL/general population/Systemic effects/Long-term	1.250 mg/kg/24h (consommateur)
Inhalatoire	DNEL / Workers / Systemic effects / Long-term	294 mg/m3 (ouvrier)
	DNEL/general population/Systemic effects/Long-term	87 mg/m3 (consommateur)

2634-33-5 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

Dermique	DNEL / Workers / Systemic effects / Long-term	0,966 mg/kg/24h (ouvrier)
	DNEL/general population/Systemic effects/Long-term	0,345 mg/kg/24h (consommateur)
Inhalatoire	DNEL / Workers / Systemic effects / Long-term	6,81 mg/m3 (ouvrier)
	DNEL/general population/Systemic effects/Long-term	1,2 mg/m3 (consommateur)

· PNEC**68411-30-3 Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium**

PNEC / Aquatic organisms / Freshwater	0,268 mg/l (organismes aquatiques)
PNEC / Aquatic organisms / Marine water	0,0268 mg/l (organismes aquatiques)
PNEC / Aquatic org / intermittent releases(freshwater)	0,0167 mg/l (organismes aquatiques)
PNEC/Aquatic organisms/Sewage treatment plant/STP	3,43 mg/l (organismes aquatiques)
PNEC / Aquatic organisms / Sediment (freshwater)	8,1 mg/kg (organismes aquatiques)
PNEC / Aquatic organisms / Sediment (marine water)	6,8 mg/kg (organismes aquatiques)
PNEC / Terrestrial organism / Soil	35 mg/kg (organismes terrestres)

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 14.03.2023

Révision: 14.03.2023

Numéro de version 1.2 (remplace la version 1.1)

Nom du produit: MOTO CLEAN PLUS

(suite de la page 4)

26183-52-8 Décane-1-ol, éthoxylé

PNEC / Aquatic organisms / Freshwater	0,292 mg/l (organismes aquatiques)
PNEC / Aquatic organisms / Marine water	0,0292 mg/l (organismes aquatiques)
PNEC / Aquatic org / intermittent releases(freshwater)	0,0039 mg/l (organismes aquatiques)
PNEC/Aquatic organisms/Sewage treatment plant/STP	1,4 mg/l (organismes aquatiques)
PNEC / Aquatic organisms / Sediment (freshwater)	31,9 mg/kg (organismes aquatiques)
PNEC / Aquatic organisms / Sediment (marine water)	3,19 mg/kg (organismes aquatiques)

2634-33-5 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

PNEC / Aquatic organisms / Freshwater	0,004 mg/l (organismes aquatiques)
PNEC / Aquatic organisms / Marine water	0,000403 mg/l (organismes aquatiques)
PNEC / Aquatic org / intermittent releases(freshwater)	0,0011 mg/l (organismes aquatiques)
PNEC/Aquatic organisms/Sewage treatment plant/STP	1,03 mg/l (organismes aquatiques)
PNEC / Aquatic organisms / Sediment (freshwater)	0,0000499 mg/kg (organismes aquatiques)
PNEC / Aquatic organisms / Sediment (marine water)	0,00000499 mg/kg (organismes aquatiques)

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition- **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir rubrique 7.- **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Éviter tout contact avec les yeux.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

Protection respiratoire en cas de formation d'aérosol ou de brouillard: utiliser un masque avec un filtre de type A2, A2 / P2 ou ABEK.

Protection des mains:

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- **Protection des yeux/du visage** Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

(suite page 6)

Nom du produit: MOTO CLEAN PLUS

(suite de la page 5)

· **Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· Indications générales	
· État physique	Liquide
· Couleur:	jaune fluorescent
· Odeur:	Caractéristique
· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	100 °C (DIN EN ISO 3405)
· Inflammabilité	Non applicable.
· Limites inférieure et supérieure d'explosion	
· Inférieure:	Non déterminé.
· Supérieure:	Non déterminé.
· Point d'éclair	Non applicable.
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· pH à 20 °C	8,9 (DIN 51369)
· Viscosité:	
· Viscosité cinématique	Non déterminé.
· Consistance	
· Dynamique:	Non déterminé.
· Solubilité	
· l'eau:	Pas ou peu miscible
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
· Capacité thermique	
· Pression de vapeur à 20 °C:	23 hPa
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	1,047 g/cm ³ (ASTM D 4052)
· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.

· **9.2 Autres informations**

· Aspect:	
· Forme:	Liquide
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
· Test de séparation des solvants:	
· VOC (CE)	0,00 %
· Changement d'état	
· Taux d'évaporation:	Non déterminé.

· **Informations concernant les classes de danger physique**

· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 14.03.2023

Révision: 14.03.2023

Numéro de version 1.2 (remplace la version 1.1)

Nom du produit: MOTO CLEAN PLUS

(suite de la page 6)

· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

7320-34-5 pyrophosphate de tétrapotassium

Oral	LD50	>2.000 mg/kg (souris)
------	------	-----------------------

68411-30-3 Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium

Oral	LD50	1.080 mg/kg (rat)
	NOAEL	40-85 mg/kg/24h (rat)
	LOAEL	115-145 mg/kg/24h (rat)
Dermique	LD50	2.000 mg/kg (rat)

26183-52-8 Décane-1-ol, éthoxylé

Oral	LD50	5.050 mg/kg (rat)
	NOAEL	500 mg/kg/24h (rat)
Dermique	LD50	2.000-3.000 ml/kg (lapin)
	LD50	2.000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50 / 6h	100 mg/m3 (rat)
	LC50 / 4h	1,6 mg/l (rat)

2634-33-5 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

Oral	LD50	490-670 mg/kg (rat)
	NOAEL	69-150 mg/kg/24h (rat)
Dermique	LD50	2.000 mg/kg (rat)

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 14.03.2023

Révision: 14.03.2023

Numéro de version 1.2 (remplace la version 1.1)

Nom du produit: MOTO CLEAN PLUS

(suite de la page 7)

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **11.2 Informations sur les autres dangers**

· Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:

68411-30-3 Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium

LC50	1,8-6,5 mg/l/96h (Invertébrés aquatiques)
	1,67 mg/l/96h (poisson)
LC50	0,96-1,1 mg/l/7d (Invertébrés aquatiques)
EC50	6,4 mg/l/24h (Invertébrés aquatiques)
EC50	0,91-29 mg/l/96h (algae / cyanobacteria)
EC50	2,9 mg/l/48h (Invertébrés aquatiques)
NOEC	0,23 mg/l/72d (poisson)
NOEC	100 g/kg/21d (Plantes terrestres)
NOEC	0,081 g/kg/28d (sédiment)
NOEC	1,18 mg/l/21d (Invertébrés aquatiques)
NOEC	2,4 mg/l/72h (algae / cyanobacteria)
NOEC	0,5 mg/l/96h (algae / cyanobacteria)
NOEC	0,5-5 mg/l/7d (Invertébrés aquatiques)
NOEC	2-4 mg/l/28d (Invertébrés aquatiques)
	1-3,2 mg/l/28d (poisson)

26183-52-8 Décane-1-ol, éthoxylé

LC50	1,2 mg/l/96h (poisson)
LC50	1 g/kg/14d (Macroorganismes terrest. (- arthropodes))
EC50	140 mg/l/3h (microorganisms)
EC50	0,61-0,7 mg/l/24h (Invertébrés aquatiques)
EC10	0,62-1,1 mg/l/72h (algae / cyanobacteria)
EC50	0,18-1,8 mg/l/72h (algae / cyanobacteria)
EC50	0,39-2,5 mg/l/48h (Invertébrés aquatiques)

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 14.03.2023

Révision: 14.03.2023

Numéro de version 1.2 (remplace la version 1.1)

Nom du produit: MOTO CLEAN PLUS

(suite de la page 8)

NOEC	100 g/kg/21d (Plantes terrestres)
NOEC	0,77-1,75 mg/l/21d (Invertébrés aquatiques)
NOEC	0,4 mg/l/72h (algae / cyanobacteria)
NOEC	0,66 mg/l/96h (poisson)

2634-33-5 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

LC50	2,15-22 mg/l/96h (poisson)
LC50	0,41 g/kg/14d (Macroorganismes terrest. (- arthropodes))
EC50	0,2-0,812 g/kg/14d (Plantes terrestres)
EC10	10,3 mg/l (microorganisms)
EC10	30 mg/kg (Plantes terrestres)
	263,7 mg/kg (Microorganismes du sol)
	234,5 mg/kg (Macroorganismes terrest. (- arthropodes))
EC50	0,8115 g/kg/28d (Microorganismes du sol)
EC50	12,8-24 mg/l/3h (microorganisms)
EC50	0,07-0,15 mg/l/72h (algae / cyanobacteria)
EC50	2,9-2,94 mg/l/48h (Invertébrés aquatiques)
NOEC	0,03-0,812 g/kg/14d (Plantes terrestres)
	0,234-0,411 g/kg/14d (Macroorganismes terrest. (- arthropodes))
NOEC	0,2637 g/kg/28d (Microorganismes du sol)
NOEC	0,04-0,055 mg/l/72h (algae / cyanobacteria)
NOEC	10,3-11 mg/l/3h (microorganisms)

· **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.3 Potentiel de bioaccumulation

68411-30-3 Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium

coefficient de partage	1,4 [---] (log Kow) (Bioaccumulation)
Biodégradabilité	85 % (28d) (Biodégradabilité) (OECD 301 B)

26183-52-8 Décan-1-ol, éthoxylé

coefficient de partage	3,24-5 [---] (log Kow) (Bioaccumulation)
------------------------	--

2634-33-5 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

coefficient de partage	0,7 [---] (log Kow) (Bioaccumulation)
Facteur de bioconcentration (FBC)	6,62 BCF (poisson)

· **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

· 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

· 12.7 Autres effets néfastes

· **Autres indications écologiques:**

· **Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 1 (conformément à l'annexe 1 AwSV): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

FR

(suite page 10)

Nom du produit: MOTO CLEAN PLUS

(suite de la page 9)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

· **Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Pour le recyclage, s'adresser aux dépôts de déchets.

Rapportez le produit et/ou le récipient partiellement vidé dans son emballage d'origine au point de vente ou remettez-le à un point de collecte des déchets spéciaux.

· **Catalogue européen des déchets**

07 06 01*	eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses
-----------	---

· **Emballages non nettoyés:**

· **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

· **ADR/RID/ADN, ADN, IMDG, IATA** néant

· **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

· **ADR/RID/ADN, ADN, IMDG, IATA** néant

· **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

· **ADR/RID/ADN, ADN, IMDG, IATA**

· **Classe** néant

· **14.4 Groupe d'emballage**

· **ADR/RID/ADN, IMDG, IATA** néant

· **14.5 Dangers pour l'environnement**

· **Marine Pollutant:** Non

· **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Non applicable.

· **14.7 Transport maritime en vrac**

conformément aux instruments de l'OMI Non applicable.

· **"Règlement type" de l'ONU:**

néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

· **Directive 2012/18/UE**

· **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

· **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3

· **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

· **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

· **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 14.03.2023

Révision: 14.03.2023

Numéro de version 1.2 (remplace la version 1.1)

Nom du produit: MOTO CLEAN PLUS

(suite de la page 10)

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

La classification du mélange a été effectuée par calcul conformément aux règles énoncées à l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008.

Aucune instruction spéciale de formation pour assurer la protection de la santé humaine et de l'environnement n'est requise.

exigence de pureté
Phrases importantes

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Service établissant la fiche technique: Abteilung Produktsicherheit

Date de la version précédente: 25.04.2022

Numéro de la version précédente: 1.1

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR

(suite page 12)

Nom du produit: MOTO CLEAN PLUS

(suite de la page 11)

Annexe: Scénario d'exposition 1

- **Désignation brève du scénario d'exposition** Utilisation industrielle des agents de nettoyage
- **Secteur d'utilisation**
SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
- **Catégorie du produit**
PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
- **Catégorie du procédé**
PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.
PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes
PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.
PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées
PROC10 Application au rouleau ou au pinceau
PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles
PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage
PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire.
- **Catégorie de rejet dans l'environnement**
ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)
- **Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition**
Voir la section 1 de l'annexe de la fiche de données de sécurité
- **Conditions d'utilisation**
- **Durée et fréquence** 5 jours de travail/semaine.
- **Paramètres physiques**
- **Etat physique** Liquide
- **Concentration de la substance dans le mélange** La substance est le composant principal.
- **Autres conditions d'utilisation**
- **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement**
Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur**
Pas nécessaire.
- **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur pendant l'utilisation du produit**
N'est pas applicable.
- **Mesures de gestion des risques**
- **Protection du travailleur**
- **Mesures de protection organisationnelles** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Mesures techniques de protection** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Mesures personnelles de protection** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Mesures pour la protection du consommateur** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Mesures de protection de l'environnement**
- **Air** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Eau** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Mesures pour l'élimination** S'assurer que les déchets sont collectés et contenus.
- **Procédés d'élimination** Eliminer les restes du produit avec les ordures ménagères.
- **Type du déchet** Conteneur partiellement vide et sale
- **Estimation de l'exposition**
- **Consommateur** N'est pas pertinente pour ce scénario d'exposition.
- **Guide pour l'utilisateur en aval** Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR

(suite page 13)

Nom du produit: MOTO CLEAN PLUS

(suite de la page 12)

Annexe: Scénario d'exposition 2

- **Désignation brève du scénario d'exposition** Utilisation professionnelle des agents de nettoyage
- **Secteur d'utilisation**
SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
- **Catégorie du produit**
PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
- **Catégorie du procédé**
PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.
PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes
PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.
PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées
PROC10 Application au rouleau ou au pinceau
PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles
PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage
PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire.
- **Catégorie de rejet dans l'environnement**
ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)
- **Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition**
Voir la section 1 de l'annexe de la fiche de données de sécurité
- **Conditions d'utilisation**
- **Durée et fréquence** 5 jours de travail/semaine.
- **Paramètres physiques**
- **Etat physique** Liquide
- **Concentration de la substance dans le mélange** La substance est le composant principal.
- **Autres conditions d'utilisation**
- **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement**
Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur**
Pas nécessaire.
- **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur pendant l'utilisation du produit**
N'est pas applicable.
- **Mesures de gestion des risques**
- **Protection du travailleur**
- **Mesures de protection organisationnelles** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Mesures techniques de protection** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Mesures personnelles de protection** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Mesures pour la protection du consommateur** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Mesures de protection de l'environnement**
- **Air** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Eau** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Mesures pour l'élimination** S'assurer que les déchets sont collectés et contenus.
- **Procédés d'élimination** Eliminer les restes du produit avec les ordures ménagères.
- **Type du déchet** Conteneur partiellement vide et sale
- **Estimation de l'exposition**
- **Consommateur** N'est pas pertinente pour ce scénario d'exposition.
- **Guide pour l'utilisateur en aval** Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR

(suite page 14)

Nom du produit: MOTO CLEAN PLUS

(suite de la page 13)

Annexe: Scénario d'exposition 3

- **Désignation brève du scénario d'exposition** Utilisation privée d'agents de nettoyage
- **Secteur d'utilisation**
SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs
- **Catégorie du produit**
PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
- **Catégorie du procédé**
PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en œuvre dans des conditions de confinement équivalentes.
PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes
PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.
PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées
PROC10 Application au rouleau ou au pinceau
PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles
PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage
- **Catégorie de rejet dans l'environnement**
ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)
- **Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition**
Voir la section 1 de l'annexe de la fiche de données de sécurité
- **Conditions d'utilisation**
· **Durée et fréquence** 5 jours de travail/semaine.
- **Paramètres physiques**
· **Etat physique** Liquide
- **Concentration de la substance dans le mélange** La substance est le composant principal.
- **Autres conditions d'utilisation**
· **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement**
Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur**
Pas nécessaire.
- **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur pendant l'utilisation du produit**
N'est pas applicable.
- **Mesures de gestion des risques**
· **Protection du travailleur**
· **Mesures de protection organisationnelles** Aucune mesure particulière n'est requise.
· **Mesures techniques de protection** Aucune mesure particulière n'est requise.
· **Mesures personnelles de protection** Aucune mesure particulière n'est requise.
· **Mesures pour la protection du consommateur** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Mesures de protection de l'environnement**
· **Air** Aucune mesure particulière n'est requise.
· **Eau** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Mesures pour l'élimination** S'assurer que les déchets sont collectés et contenus.
- **Procédés d'élimination** Eliminer les restes du produit avec les ordures ménagères.
- **Type du déchet** Conteneur partiellement vide et sale
- **Estimation de l'exposition**
· **Consommateur** N'est pas pertinente pour ce scénario d'exposition.
- **Guide pour l'utilisateur en aval** Pas d'autres informations importantes disponibles.